AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS SYNDICALES

+ joindre RIB - SVP

Informations facultatives :

Les données Tiers débiteurs et Tiers créancier sont des données facultatives :

- Tiers débiteur à compléter pour indiquer le débiteur final s'il est différent du titulaire du compte à prélever
- Tiers créancier à compléter pour indiquer le créancier d'origine s'il est différent du créancier qui génère le prélèvement (qui agit pour compte de…)

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **L'UNION LOCALE CGT DE NICE** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **L'UNION LOCALE CGT DE NICE**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Union Locale des Syndicats CGT. de NICE
34, Bd Jean Jaures 06300 NICE
Tél. 04 93 62 20 88 - Fax 04 93 15 83 31
ul.cgt.nice@orange.fr

Référence unique du mandat : _____ Identifiant créancier SEPA : FR 95 ZZZ 64 20 89

Débiteur :

Votre Nom _____

Votre Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Créancier :

Nom **L'UNION LOCALE CGT DE NICE**

Adresse **34 BOULEVARD JEAN JAURES**

Code postal **06300** Ville **NICE**

Pays **FRANCE**

IBAN

BIC

Paiement : [X] Récurrent/Répétitif [ ] Ponctuel

Tiers débiteur _____ Tiers créancier _____

A : _____ Le : _____

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.